

Présidence espagnole de l'Union européenne

**Conseil permanent de l'OSCE No. 807
Vienne, 29 avril 2010**

Réponse de l'Union européenne à l'Ambassadeur Philip Remler, chef de la Mission de l'OSCE en République de Moldavie

L'Union européenne souhaite la bienvenue à l'Ambassadeur Philip Remler et le remercie pour son excellent rapport au Conseil permanent.

L'Union européenne regrette que le Parlement issu des élections du 29 juillet 2009 n'ait pas pu élire un nouveau Président de la République à la fin de l'année dernière et constate la difficulté posée par cette élection. De ce point de vue, l'UE félicite les autorités moldaves pour leur décision de suivre l'avis émis en février par la Commission de Venise du Conseil de l'Europe, recommandant d'amender le seul article 78 de la Constitution qui régit les modalités d'élection du Président de la République, avant de procéder à des élections législatives dans un délai raisonnable et enfin de procéder à une nouvelle élection présidentielle. L'Union européenne appelle tous les acteurs politiques à s'engager dans un dialogue constructif permettant de trouver un consensus sur la réforme de l'article 78 de la Constitution et son adoption.

L'Union européenne se félicite de ce que les autorités moldaves se soient engagées à lancer des réformes visant à assurer le plein respect des engagements pris par la République de Moldavie dans la dimension humaine. Les actions du gouvernement pour assurer le respect des droits de l'homme, notamment de la liberté d'expression et de la liberté des médias, ainsi que le respect de l'état de droit doivent être poursuivis vigoureusement. L'UE incite les autorités moldaves à coopérer étroitement avec la mission de l'OSCE, le Bureau des Institutions Démocratiques et des Droits de l'Homme, le Haut-Commissaire aux minorités nationales et la Représentante pour la liberté des médias ainsi qu'à poursuivre leur implication au sein du dialogue UE-République de Moldavie sur les Droits de l'Homme.

L'Union européenne réaffirme sa volonté d'approfondir et de renforcer son association politique et son intégration économique avec la République de Moldavie, y compris dans le cadre du Partenariat oriental. Elle se réjouit du lancement en janvier dernier des négociations en vue de signer un nouvel accord d'association entre l'UE et la République de Moldavie.

S'agissant du conflit transnistrien, l'Union européenne demeure fermement déterminée à contribuer à la recherche d'un règlement politique fondé sur la souveraineté et l'intégrité territoriale de la République de Moldavie. Elle appuie la politique de la main tendue du Gouvernement de la République de Moldavie à l'égard des autorités de Tiraspol. C'est pourquoi l'UE a décidé en février de suspendre temporairement les interdictions de visa visant certains responsables transnistriens dans l'attente de progrès de la part de Tiraspol sur la mobilité des personnes, la situation des établissements d'enseignement roumanophones en Transnistrie et la reprise des négociations dans le format «5+2».

L'UE regrette à ce jour l'absence de tout progrès significatif sur ces sujets.

L'Union européenne soutient également les efforts entrepris par la présidence en exercice et la mission de l'OSCE pour favoriser un dialogue entre les parties. Les discussions récentes ont permis d'obtenir un certain nombre de résultats concrets, notamment dans les domaines économique et social et en matière de liberté de circulation. L'UE espère que les séminaires organisés par la mission contribueront à rétablir la confiance entre les parties.

L'Union européenne appelle de ses vœux la reprise dans les plus brefs délais et sans condition des négociations entre les parties dans le format «5 + 2», seul cadre permettant de garantir la transparence et la légitimité nécessaires pour une solution durable. Elle espère que les négociations formelles reprendront d'ici la fin de l'année. L'UE continuera à prendre toute sa part au règlement du conflit, notamment à travers son Représentant spécial, M. Kalman Mizsei, et en poursuivant la mission EUBAM d'assistance technique au contrôle de la frontière entre la République de Moldavie et l'Ukraine qui joue un rôle stabilisateur pour toute la région. Si un accord politique global était trouvé, l'UE étudierait la manière la plus appropriée de soutenir sa mise en œuvre sur le terrain.

L'Union européenne rappelle sa déclaration au Conseil permanent du 22 avril sur les récents développements dans la région de Transnistrie. Elle souligne à nouveau sa profonde préoccupation sur les arrestations en Transnistrie, notamment celle du journaliste Ernest Vardanian, et sur les manœuvres

d'intimidation à l'encontre de la société civile et d'un agent local du bureau de Tiraspol de la mission de l'OSCE. Elle encourage la mission à poursuivre son suivi de la situation des droits de l'homme en Transnistrie et appelle au plein respect des libertés fondamentales dans la région.

En conclusion, l'Union européenne réitère son plein soutien à la mission de l'OSCE en République de Moldavie et aux efforts de l'Ambassadeur Remler en faveur du règlement du conflit transnistrien et du développement démocratique de la République de Moldavie.

Los países candidatos TURQUÍA, CROACIA* y la ANTIGUA REPÚBLICA YUGOSLAVA DE MACEDONIA*, los países del Proceso de Estabilización y Asociación y los países candidatos potenciales, ALBANIA, BOSNIA Y HERZEGOVINA, MONTENEGRO y SERBIA, los países de la Asociación Europea de Libre Comercio y los miembros del Espacio Económico Europeo, ISLANDIA, LIECHTENSTEIN y NORUEGA, al igual que GEORGIA se suman a esta declaración.

*Croacia y la Antigua República Yugoslava de Macedonia siguen perteneciendo al proceso de Estabilización y Asociación.